

**Avenant n° 05 -18 COMPLEMENTAIRE SANTE COLLECTIVE ET OBLIGATOIRE**  
**Convention Collective Nationale des Acteurs du lien social et familial : centres sociaux et socioculturels, associations d'accueil de jeunes enfants, associations de développement social local**

**PREAMBULE**

Ce présent avenant a pour objet d'annuler et remplacer l'avenant n°02-18 signé le 1<sup>er</sup> février 2018.

Cet avenant modifie la grille des garanties du régime complémentaire santé collective et obligatoire mis en place par l'avenant n°02-15, afin de la mettre en conformité avec les évolutions légales et réglementaires concernant le contrat d'accès aux soins (CAS).

Ce présent avenant doit s'appliquer dans toutes les entreprises de la branche quel que soit leur effectif. En effet, les garanties initialement prévues dans le cadre de l'avenant n°02-15 s'appliquent aux entreprises indépendamment du nombre de salariés équivalent temps plein. Il n'y a donc pas lieu de prévoir des dispositions spécifiques pour les entreprises de moins de 50 salariés dans le cadre d'accord type au regard du fait que :

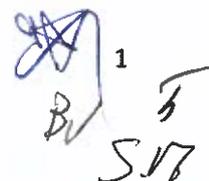
- la branche est très majoritairement composée d'entreprises dont les effectifs sont inférieurs à 50 salariés ;
- le thème de négociation du présent avenant, à savoir la prévoyance complémentaire, ne peut donner lieu à des stipulations différentes selon l'effectif de l'entreprise.

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 SUPPRESSION DE LA MENTION « CONTRAT D'ACCES AU SOIN »**

Afin de prendre en compte les évolutions légales et réglementaires, la mention CAS relative au « contrat d'accès au soin » présente dans la grille des garanties de l'avenant n°02-15 est supprimée et remplacée par la mention OPTAM relative à l'« option de pratique tarifaire maîtrisée ».

L'annexe 1 de l'avenant n°02-15 créant le chapitre XIV est modifiée et remplacée par les dispositions en annexe 1 du présent avenant.

  
1  
SJB

**ARTICLE 2 : ENTREE EN VIGUEUR, DEPOT ET EXTENSION**

Le présent avenant est conclu à durée indéterminée.

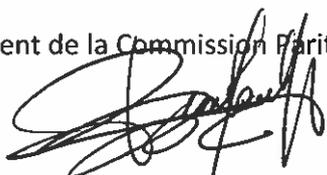
Sous réserve de ne pas faire l'objet d'une opposition majoritaire, la date d'entrée en vigueur du présent avenant est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il fera l'objet d'un dépôt auprès des services centraux du ministère chargé du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

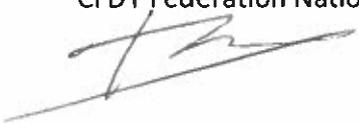
Dans les conditions fixées aux articles L.2261-15, L.2261-24 et L.2261-25 du Code du travail, les parties signataires en demandent l'extension. L'accord s'appliquera ainsi à l'ensemble de la branche professionnelle au premier jour du mois suivant la publication de son arrêté d'extension.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 14 juin 2018

SNAEC SO – Président de la Commission Paritaire



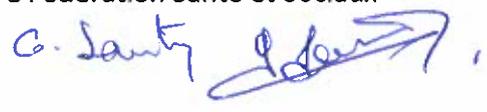
CFDT Fédération Nationale des services de santé et des services sociaux



USPAOC-CGT Fédération Nationale des syndicats du spectacle de l'audiovisuel, et de l'action culturelle



CFTC Fédération Santé et Sociaux



CGT-FO Fédération Nationale de l'Action sociale

## TABLEAU DE GARANTIES ALISFA

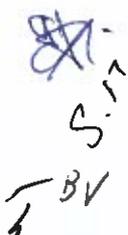
*Remboursement total dans la limite des Frais Réels inclus remboursement Sécurité sociale (sauf pour les forfaits)*

<b>GARANTIES BASES CONVENTIONNELLES</b>	<b>Base</b>	<b>Base + Option 1</b>	<b>BASE + Option 2</b>
<b>FRAIS D'HOSPITALISATION</b> Limite annuelle de 25% du PASS par an et par bénéficiaire pour le non conventionné (hors Ticket Modérateur)			
Frais de séjour	200%BR	250%BR	300%BR
<b>Honoraires (signataires OPTAM* / OPTAM CO*)</b>			
Actes de chirurgie (ADC)			
Actes d'anesthésie (ADA)	220% BR	220% BR	220 BR
Actes d'obstétrique (ACO)			
Actes techniques médicaux (ATM)			
<b>Honoraires (non signataires OPTAM* / OPTAM CO*)</b>			
Actes de chirurgie (ADC)			
Actes d'anesthésie (ADA)	200% BR	200% BR	200% BR
Actes d'obstétrique (ACO)			
Actes techniques médicaux (ATM)			
<b>Forfait Hospitalier</b>	100% FR	100% FR	100% FR
<b>Forfait actes lourds</b>	100% FR	100% FR	100% FR
<b>Chambre particulière par jour : Conventionnée (y compris maternité)</b>	100% FR limité à 2% PMSS	100% FR limité à 3% PMSS	100% FR limité à 3% PMSS
<b>Chambre particulière par jour : Non conventionnée (y compris maternité)</b>	-	-	100% FR limité à 3% PMSS
<b>Personne accompagnante : Conventionné</b>	100% FR limité à 1,5% PMSS	100% FR limité à 1,5% PMSS	100% FR limité à 1,5% PMSS
<b>Personne accompagnante : Non conventionné</b>	-	-	100% FR limité à 1,5% PMSS

  
 5/5.17.  
 PL

FRAIS MEDICAUX			
Consultation - visites : Généralistes signataires de l'OPTAM*	120% BR	140% BR	220% BR
Consultation - visites : Généralistes Non signataires de l'OPTAM*	100% BR	120% BR	200%BR
Consultation - visites : Spécialistes signataires OPTAM*/OPTAM CO*	220% BR	220% BR	220% BR
Consultation - visites : Spécialistes Non signataires OPTAM*/OPTAM CO*	200%BR	200%BR	200%BR
Médecine douce : (acupuncture, ostéopathie, étioopathie...) Praticiens reconnus par les annuaires professionnels	25€/séance dans la limite de 3 séances par an/bénéficiaire	25€/séance dans la limite de 5 séances par an/bénéficiaire	50€/séance dans la limite de 5 séances par an/bénéficiaire
Pharmacie	100% BR	100% BR	100% BR
Vaccins non remboursés par la Sécurité sociale (par an et par bénéficiaire)	1,5% PMSS	1,5% PMSS	3% PMSS
Analyses et examens de biologie	100% BR	100% BR	175% BR
Auxiliaires médicaux	100% BR	100% BR	175% BR
Actes de petite chirurgie (ADC) et actes techniques médicaux (ATM) signataires OPTAM*/OPTAM CO*	145% BR	145% BR	220% BR
Actes de petite chirurgie (ADC) et actes techniques médicaux (ATM) non signataires OPTAM*/OPTAM CO*	125% BR	125% BR	200%BR
Radiologie, actes d'imagerie médicale (ADI) et actes d'échographie (ADE) signataires OPTAM*/OPTAM CO*	120%BR	120%BR	195%BR
Radiologie, actes d'imagerie médicale (ADI) et actes d'échographie (ADE) non signataires OPTAM*/OPTAM CO*	100% BR	100% BR	175%BR
Orthopédie et autres prothèses	175%BR	175%BR	275%BR
Prothèses auditives	10% pmss par oreille (maxi 2 oreilles par an)	20% pmss par oreille (maxi 2 oreilles par an)	30% pmss par oreille (maxi 2 oreilles par an)
Transport accepté par la Ss	100% BR	100% BR	100% BR

GARANTIES BASES CONVENTIONNELLES		Base	Base + Option 1	Base + Option 2
<b>DENTAIRE</b>				
Soins dentaires				
Onlays/inlays				
Orthodontie :				
Acceptée par la Ss				
Refusée par la Ss				
Parodontologie				
Implantologie (par an et par bénéficiaire)				
Prothèses dentaires remboursées (1) : limité à 3 prothèses par an et par bénéficiaire (équivalent SPR50)				
Remboursées par la Ss : dents du sourire (incisives, canines, prémolaires)				
Remboursées par la Ss : dents de fond de bouche				
Inlays-core				
<b>OPTIQUE</b>				
Conformément au décret n°204-1374 du 18 novembre 2014, le remboursement du renouvellement d'un équipement optique, composé de deux verres et d'une monture, n'est possible qu'au-delà d'un délai de 24 mois suivant l'acquisition du précédent équipement pour les adultes, ce délai est ramené à 12 mois pour les mineurs ou en cas d'évolution de la vue médicalement constatée.				
Verres				
Grille optique 1				
Grille optique 2				
Grille optique 3				
Lentilles prescrites (acceptées, refusées, jetables)				
3% PMSS				
6% PMSS				
7% PMSS				
Chirurgie réfractive (par oeil)				
22% PMSS				
22% PMSS				
32% PMSS				
Monture adulte				
Grille optique 1				
Grille optique 2				
Grille optique 3				
Monture enfant				
Grille optique 1				
Grille optique 2				
Grille optique 3				


  
 S.17

ACTES DE PREVENTION			
Tous les actes des contrats responsables	100% TM	100% TM	100% TM
<b>ACTES DIVERS</b>			
Cures thermales acceptées par la Ss par an et par bénéficiaire (hors thalassothérapie)	5% PMSS	10% PMSS	10% PMSS
Ostéodensitométrie (par an et par bénéficiaire)	-	-	100 €
Patchs anti-tabac (par an et par bénéficiaire)	2% PMSS	2% PMSS	4% PMSS

(\*) : OPTAM / OPTAM-CO » : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée/ Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - Chirurgie Obstétrique. Elles remplacent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Contrat d'Accès aux Soins (CAS).

Les garanties concernées visent toutefois l'ensemble des dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée mentionnées à l'article L.871-1 du code de la sécurité sociale, y compris le CAS durant sa période provisoire de coexistence avec l'OPTAM / l'OPTAM-CO.

(1) au-delà des 3 prothèses, la garantie qui s'applique est de 125% BR pour chaque acte conformément au décret n° 2014-1025 du 8 septembre 2014.

SV S-M.

Grille n°1	mineurs < 18 ans				Adultes				
	Type de Verre	Code LPP	LPP < 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass.	Code LPP	LPP > 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass.
<b>Verres Simple Foyer, Sphérique</b>									
sphère de -6 à +6	2242457, 2261874	12,04 €	7,22 €	55,00 €	2203240, 2287916	2,29 €	1,37 €	75,00 €	
sphère de -6,25 à -10 ou de +6,25 à +10	2243304, 2243540, 2291088, 2297441	26,68 €	16,01 €	75,00 €	2263459, 2265330, 2280660, 2282793	4,12 €	2,47 €	100,00 €	
sphère < -10 ou > +10	2248320, 2273854	44,97 €	26,98 €	95,00 €	2235776, 2295896	7,62 €	4,57 €	125,00 €	
<b>Verres Simple Foyer, Sphéro-cylindriques</b>									
cylindre < +4 sphère de -6 à +6	2200393, 2270413	14,94 €	8,96 €	65,00 €	2226412, 2259966	3,66 €	2,20 €	85,00 €	
cylindre < +4 sphère < -6 ou > +6	2219381, 2283953	36,28 €	21,77 €	85,00 €	2254868, 2284527	6,86 €	4,12 €	110,00 €	
cylindre > +4 sphère de -6 à +6	2238941, 2268385	27,90 €	16,74 €	105,00 €	2212976, 2252668	6,25 €	3,75 €	135,00 €	
cylindre > +4 sphère < -6 ou > +6	2206800, 2245036	46,50 €	27,90 €	125,00 €	2288519, 2299523	9,45 €	5,67 €	150,00 €	
<b>Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphériques</b>									
sphère de -4 à +4	2264045, 2259245	39,18 €	23,51 €	115,00 €	2290396, 2291183	7,32 €	4,39 €	160,00 €	
sphère < -4 ou > +4	2202452, 2238792	43,30 €	25,98 €	135,00 €	2245384, 2295198	10,82 €	6,49 €	175,00 €	
<b>Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphéro-cylindriques</b>									
sphère de -8 à +8	2240671, 2282221	43,60 €	26,16 €	145,00 €	2227038, 2299180	10,37 €	6,22 €	180,00 €	
sphère < -8 ou > +8	2234239, 2259660	66,62 €	39,97 €	165,00 €	2202239, 2252042	24,54 €	14,72 €	200,00 €	
<b>Monture</b>	2210546	30,49 €	18,29 €	90,00 €	2223342	2,84 €	1,70 €	130,00 €	

  
 5.12

Grille n°2	Mineurs < 18 ans				Adultes				
	Type de Verre	Code LPP	LPP < 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass.	Code LPP	LPP > 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass.
<b>Verres Simple Foyer, Sphériques</b>									
sphère de -6 à +6	2242457, 2261874	12,04 €	7,22 €	60,00 €	2203240, 2287916	2,29 €	1,37 €	90,00 €	
sphère de -6,25 à -10 ou de +6,25 à +10	2243304, 2243540, 2291088, 2297441	26,68 €	16,01 €	80,00 €	2263459, 2265330, 2280660, 2282793	4,12 €	2,47 €	110,00 €	
sphère < -10 ou >+10	2248320, 2273854	44,97 €	26,98 €	100,00 €	2235776, 2295896	7,62 €	4,57 €	130,00 €	
<b>Verres Simple Foyer, Sphéro-cylindriques</b>									
cylindre < +4 sphère de -6 à +6	2200393, 2270413	14,94 €	8,96 €	70,00 €	2226412, 2259966	3,66 €	2,20 €	100,00 €	
cylindre < +4 sphère < -6 ou >+6	2219381, 2283953	36,28 €	21,77 €	90,00 €	2254868, 2284527	6,86 €	4,12 €	120,00 €	
cylindre > +4 sphère de -6 à +6	2238941, 2268385	27,90 €	16,74 €	110,00 €	2212976, 2252668	6,25 €	3,75 €	140,00 €	
cylindre > +4 sphère < -6 ou >+6	2206800, 2245036	46,50 €	27,90 €	130,00 €	2288519, 2299523	9,45 €	5,67 €	160,00 €	
<b>Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphériques</b>									
sphère de -4 à +4	2264045, 2259245	39,18 €	23,51 €	120,00 €	2290396, 2291183	7,32 €	4,39 €	180,00 €	
sphère < -4 ou >+4	2202452, 2238792	43,30 €	25,98 €	140,00 €	2245384, 2295198	10,82 €	6,49 €	200,00 €	
<b>Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphéro-cylindriques</b>									
sphère de -8 à +8	2240671, 2282221	43,60 €	26,16 €	150,00 €	2227038, 2299180	10,37 €	6,22 €	210,00 €	
sphère < -8 ou >+8	2234239, 2259660	66,62 €	39,97 €	170,00 €	2202239, 2252042	24,54 €	14,72 €	230,00 €	
<b>Monture</b>	2210546	30,49 €	18,29 €	100,00 €	2223342	2,84 €	1,70 €	150,00 €	

82 5.4.

Grille n°3 Type de Verre	Mineurs < 18 ans				Adultes			
	Code LPP	LPP < 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass.	Code LPP	LPP > 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass.
<b>Verres Simple Foyer, Sphérique</b>								
sphère de -6 à +6	2242457, 2261874	12,04 €	7,22 €	85,00 €	2203240, 2287916	2,29 €	1,37 €	125,00 €
sphère de -6,25 à -10 ou de +6,25 à +10	2243304, 2243540, 2291088, 2297441	26,68 €	16,01 €	105,00 €	2263459, 2265330, 2280660, 2282793	4,12 €	2,47 €	145,00 €
sphère < -10 ou >+10	2248320, 2273854	44,97 €	26,98 €	125,00 €	2235776, 2295896	7,62 €	4,57 €	165,00 €
<b>Verres Simple Foyer, Sphéro-cylindriques</b>								
cylindre < +4 sphère de -6 à +6	2200393, 2270413	14,94 €	8,96 €	95,00 €	2226412, 2259966	3,66 €	2,20 €	135,00 €
cylindre < +4 sphère < -6 ou >+6	2219381, 2283953	36,28 €	21,77 €	115,00 €	2254868, 2284527	6,86 €	4,12 €	155,00 €
cylindre > +4 sphère de -6 à +6	2238941, 2268385	27,90 €	16,74 €	135,00 €	2212976, 2252668	6,25 €	3,75 €	175,00 €
cylindre > +4 sphère < -6 ou >+6	2206800, 2245036	46,50 €	27,90 €	155,00 €	2288519, 2299523	9,45 €	5,67 €	195,00 €
<b>Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphériques</b>								
sphère de -4 à +4	2264045, 2259245	39,18 €	23,51 €	170,00 €	2290396, 2291183	7,32 €	4,39 €	250,00 €
sphère < -4 ou >+4	2202452, 2238792	43,30 €	25,98 €	190,00 €	2245384, 2295198	10,82 €	6,49 €	270,00 €
<b>Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphéro-cylindriques</b>								
sphère de -8 à +8	2240671, 2282221	43,60 €	26,16 €	200,00 €	2227038, 2299180	10,37 €	6,22 €	280,00 €
sphère < -8 ou >+8	2234239, 2259660	66,62 €	39,97 €	220,00 €	2202239, 2252042	24,54 €	14,72 €	300,00 €
Monture	2210546	30,49 €	18,29 €	100,00 €	2223342	2,84 €	1,70 €	150,00 €

Dans les trois grilles, les remboursements assureurs s'entendent par verre

Handwritten signature and date: 5.17